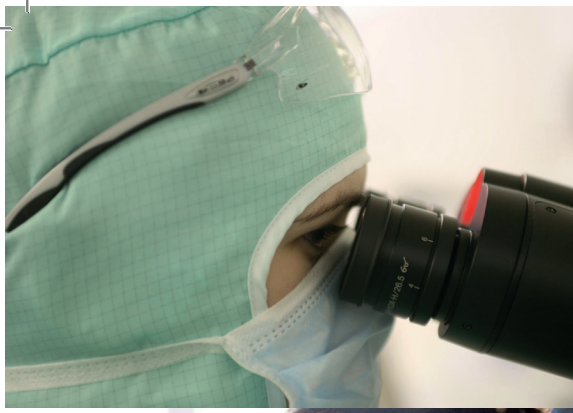


Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain



Contrat de plan État-Région Centre-Val de Loire

2015/2020



Sommaire

Préambule	3
1 / Mobilité multimodale	6
2 / Enseignement supérieur, recherche, innovation	9
3 / Volet Transition écologique et énergétique	13
4 / Volet numérique	17
5 / Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur	19
6 / Volet emploi formation	20
7 / Volet territorial	21
8 / Dispositions générales	26
Annexes	27
<ul style="list-style-type: none">• <i>Annexe financière du CPER Centre-Val de Loire</i>• <i>Maquette financière du CPER</i>• <i>Tableau récapitulatif des financements de l'État</i>• <i>Protocole signé avec le Premier Ministre le 6 février 2015</i>	

Préambule

Le rôle de l'État et de la Région est d'être aux côtés des territoires pour accompagner leur réussite.

C'est pourquoi, le gouvernement a lancé une nouvelle génération de contrats de plan pour la période 2015-2020, soit une durée de 6 années contre 7 pour le contrat de projet précédent. Elle s'inscrit dans une démarche de partenariat renforcé entre l'État, le Conseil régional et les autres collectivités partenaires.

Le Contrat de Plan État Région (CPER) est l'outil privilégié de mise en œuvre des synergies entre l'État et la Région. Il traduit leurs priorités partagées dans une ambition de cohésion et de solidarité.

Pour construire l'avenir, une concertation locale et un dialogue continu et approfondi ont été menés.

La réflexion stratégique engagée en début d'année 2014 a permis de dégager des objectifs d'actions partagés, qui trouvent leur traduction dans ce CPER.

La concomitance des contractualisations associant l'Europe, l'État, la Région, les Départements, les Agglomérations et les grandes institutions (ADEME, ARS, SNCF-réseau, organismes de recherche...) et l'effort de mise en cohérence **sans précédent des investissements contractualisés, vont permettre un effet de levier de plus de 2 milliards d'euros publics dans l'économie régionale pour la période 2015-2020**, correspondants aux opérations retenues.

C'est en ce sens que le soutien au développement économique, et à l'emploi sous-tendent chacune des actions qui seront financées dans ce cadre dans une constante recherche d'efficacité. Par ailleurs, le contrat de plan contribuera à l'égalité entre les femmes et les hommes au travers d'actions transversales et spécifiques.

Les espaces ruraux trouveront une place particulière dans ce CPER, notamment au titre de la Transition Ecologique et Energétique et surtout du volet territorial.

Les financements inscrits à ce contrat sont destinés aux projets relevant des thématiques suivantes :

- la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique,
- l'usine du futur
- la transition écologique et énergétique,
- emploi
- Volet territorial

Le CPER constitue un outil de la politique publique d'égalité des territoires permettant de financer des projets structurants qui se trouvent au croisement de la stratégie de l'État en région et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire porté par la collectivité régionale.

Il convient de rappeler que le CPER n'est pas le seul outil d'intervention de l'État et des collectivités au service de ces stratégies, tant sur les thématiques identifiées que plus largement sur l'ensemble du champ des politiques publiques. Aussi sont indiqués un certain nombre d'engagements de niveau national qui interviendront dans la période 2015-2020, notamment ceux portés par SNCF-réseau concernant la ligne POLT.

Enfin, les montants de participation des autres collectivités indiqués dans les tableaux qui suivent, le sont à titre indicatif, sous réserve de délibération des collectivités concernées.

Entre

L'État représenté par Michel JAU, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret

d'une part,

et

La Région Centre-Val de Loire, représentée par François Bonneau, Président du Conseil régional, dûment habilité par l'assemblée plénière

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux Contrats de Plan entre l'État et les collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2014-394 du 31 mars 2014 portant création du commissariat général à l'égalité des territoires

Vu la circulaire n°5671/SG du 02 août 2013 du Premier Ministre relative aux contrats de plan,

Vu la circulaire n°5679/SG du 25 septembre 2013 du Premier Ministre relative au "volet mobilité multimodale" des CPER 2014-2020,

Vu la circulaire n°5689/SG du 15 novembre 2013 du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de plan État-Région 2014-2020,

Vu la circulaire n°5730/SG du Premier Ministre en date du 31 juillet 2014,

Vu la circulaire n° 64177 du 11 août 2014 du commissaire général à l'égalité des territoires,

Vu le mandat donné par le Premier Ministre au Préfet de Région le 18 novembre 2014

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de contrat et le rapport environnemental en date du 27 février 2015,

Vu la consultation du public du 24 février au 24 mars 2015,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional sur le projet de contrat en date du 13 avril 2015,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 15 avril 2015 portant approbation du projet de contrat,

il est convenu ce qui suit :

• Article 1 :

L'État et le Conseil Régional s'engagent pour 6 ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé "Contrat de Plan État-Région Centre-Val de Loire 2015-2020".

• Article 2 :

Pour l'ensemble de ce contrat de plan, l'État et la Région engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'État : **362,452 M€**

- pour la Région : **468,496 M€**

Sur la même période, l'État pourra apporter parallèlement et en plus du contrat de plan, jusqu'à un total de 262,2 M€, au titre notamment du FSN pour le déploiement du THD (187,8 M€), du PIA Formation, Recherche, Innovation (33,4 M€) et du PIA Usine du futur (41 M€),

De même, sur la même période la Région Centre-Val de Loire apportera 252 M€ notamment pour le déploiement du THD, de la recherche, ainsi qu'au titre de ses politiques territoriales.

Pour information, SNCF-réseau devrait pouvoir apporter, selon les estimations formulées à ce stade, près de 22,25 M€ sur le volet ferroviaire ainsi que 230 M€ sur la ligne POLT au-delà du CPER.

L'ARS viendra également contribuer à l'effort financier de l'État à hauteur de 1,7 M€.

• **Article 3 :**

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

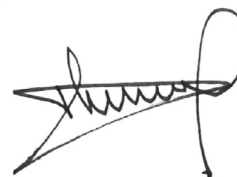
Fait à Orléans, le 17 avril 2015

Pour l'État
le Préfet de la région Centre-Val de Loire



Michel Jau

Pour la Région Centre-Val de Loire
le Président du Conseil régional



François Bonneau

1 / Mobilité multimodale

La région Centre-Val de Loire se situe au carrefour de flux importants de déplacements routiers nationaux et internationaux, alimentés également par la présence de plusieurs agglomérations importantes dont deux de taille majeure, Orléans et Tours.

A contrario, malgré sa proximité avec Paris, l'accès limité au réseau des lignes à grande vitesse provoque, au fur et à mesure de son extension, un éloignement relatif vis-à-vis des destinations et des territoires aujourd'hui connectés.

Enfin, l'essor de l'automobile et du camion conduit aujourd'hui à la fois à une saturation des réseaux, particulièrement dans le cadre des trajets domicile-travail, à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre et enfin à l'augmentation des risques en matière de sécurité routière.

Pour faire face à cette situation, quatre Objectifs Stratégiques Mobilité (OSM), peuvent être dégagés, au croisement des travaux de la Commission "Mobilité 21" et du SRADDT, et intégrés dans le cadre du CPER 2015-2020

- OSM1 : renforcer et améliorer la connexion du territoire, et en particulier des grandes villes aux réseaux des grandes infrastructures de transport,

- OSM2 : renforcer la performance de l'offre (y compris en termes d'accessibilité) de transport en commun.
- OSM3 : diminuer l'impact écologique de nos modes de transport, notamment en favorisant le transfert modal de la route vers le rail
- OSM4 : améliorer la sécurité et la fluidité du réseau routier

1.1 / LA ROUTE

- **OSM4 : améliorer la sécurité routière et diminuer les nuisances**

L'ensemble des opérations inscrites dans le volet routier contribuent à l'amélioration de la sécurité et à la fluidité du réseau pour un montant de 55,1 millions d'€. Il s'agit particulièrement d'améliorer la circulation aux abords des agglomérations sur un axe transversal Est Ouest (RN151) aujourd'hui plutôt desservi par un réseau routier national fortement fréquenté.

En synthèse sur ce volet ont été sélectionnées les opérations suivantes :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	État	Autres*
OSM4	A20	Echangeur de Massay (18)	Travaux d'aménagement demi-diffuseur de Massay sud	2,6	1,3	0,64
OSM4	RN10	Déviations de Marboué (28)	Travaux de déviation à 2x1 voie. Réalisation	25,0	20	
OSM4	RN142	Rocade de Bourges : dénivelation des carrefours avec la RD 976 et la RN 151 (nord) (18)	Travaux de dénivelation de carrefours	42	10,1	14
	RN 151	Déviations de Saint-Germain-du-Puy (18)	Travaux de déviation à 2 x 1 voie en tracé neuf. Études et travaux de la phase 1			
		Rocade Nord ouest (18)	Travaux			
OSM4	RN151	Aménagement de sécurité entre Issoudun et Chârost (18/36)	Travaux de réalisation de créneaux de dépassement	8,0	7,2	
OSM4	RN154	Créneau sud de Dreux (28)	Travaux	5	3,9	
OSM4		CAP Ciné (41)	Travaux	7,5	3,8	3,7
OSM4		Opérations routières Loiret (Tangentielle d'Orléans et échangeur de Gidy) (45)		43,4	3,8	13
Total				133,5	50,1	31,34

* Les départements, les agglomérations et les villes, le Conseil régional n'intervenant pas sur le volet routier. Il convient d'indiquer que les travaux relatifs à l'amélioration de la liaison Rouen-Chartres-Orléans via la RN154, - seront pris en charge par l'État en dehors du CPER, en raison du choix de mise en concession de ce barreau.

I.2 / LE FERROVIAIRE

• OSM1 : renforcer et améliorer la connexion du territoire

Les études relatives à l'évolution de la liaison POLT viendront compléter celles existantes sur cet axe. Il s'agira de définir un programme d'amélioration des services, en prenant en compte l'ensemble des paramètres (besoins de déplacements, infrastructures, dessertes,...) et en les évaluant d'un point de vue socio-économique. Il est à souligner que les travaux du POLT se feront en plus de la contractualisation.

Parallèlement à ces études, SNCF-réseau réalisera, dans le cadre d'un programme global d'entretien –modernisation de la ligne, un ensemble d'interventions sur la période 2015/2020 d'un montant de 230 M€ pour le tracé inscrit sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, hors contractualisation.

L'accès aux lignes à grande vitesse des villes de la région constitue un enjeu important pour l'aménagement du territoire régional, qu'il convient également d'apprécier à une échelle interrégionale à travers l'approfondissement des études de tracé de la ligne POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon).

• OSM2 : renforcer la performance de l'offre (y compris en termes d'accessibilité) de transport en commun

Le réseau ferroviaire structurant de la région est composé, outre la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Tours, de deux radiales principales, POLT et Paris-Orléans-Tours, et d'une transversale Nantes-Lyon. Les lignes Paris-Chartres-Le Mans, Paris-Nevers-Clermont-Ferrand, Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours et Bourges-Montluçon sont les autres axes importants.

Les travaux sur les deux principaux nœuds ferroviaires de la région que sont Orléans - Les Aubrais et Tours - Saint-Pierre-des-Corps vont permettre d'augmenter considérablement les capacités de transports ferroviaires de toute nature. Le vieillissement de l'infrastructure impose également des actions de remise à niveau, de sécurité et de modernisation.

• OSM3 : diminuer l'impact écologique de nos modes de transport

La réouverture aux voyageurs des trois lignes régionales :

- Tours - Loches
- Orléans - Châteauneuf
- Chartres - Orléans ;

va permettre de décongestionner le réseau routier péri-urbain, de poursuivre le maillage des agglomérations de la région avec la capitale régionale, et d'assurer le développement d'aménagements intermodaux performants.

De plus elle permettra de pérenniser l'utilisation fret de ces lignes actuellement en situation dégradée et notamment de rétablir la connexion avec le port Rouen.

Objectif Stratégique Mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	État	Région	Europe	SNCF - réseau	Autres
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire d'Orléans	Modernisation	23	12,25	10,45	4	2,3	
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps	Études	8				2	
OSM2	Ligne Paris - Montargis - Clermont-Ferrand	Allongement des quais en gare de Dordives	1	0,7	0,3			
OSM2	Mise en accessibilité des gares aux PMR	Gare de Vierzon	10	5	5			
OSM1	POLT	Études schéma directeur	2,25	0,75	0,75		0,75	
		Création d'IPCS entre Toury et Cercottes	25	8,5	2,5	7	7	
		Effacements (FNADT) passages à niveau dans l'Indre	13	4,4	2,3		4	2,3
OSM1	Desserte de la région	Étude ligne nouvelle POCL	6	2			2	
OSM3	Paris - Chartres	Renforcement de l'alimentation électrique	20	18,35			1,65	
OSM3	Ligne Tours - Loches	Modernisation	40	19	19		2	
OSM3	Orléans - Châteauneuf-sur-Loire	Modernisation	170,0	22,5	107,5	40		
OSM3	Chartres - Orléans dont fret*)		150,0	20	130			
OSM3	* Ligne Bourges Montluçon	Remise à niveau	5,50	4,25	0,575		0,55	0,125
OSM1	Études gare de Courtalain		1	1				
Total			474,75	118,7	278,375	51	22,25	2,425

* Montant global des travaux 250 M€ dont 150 M€ sur la période contractuelle compte tenu du phasage annoncé par SNCF-réseau. Les délais de paiement de l'intégralité de l'opération sont conditionnés par le calendrier définitif à produire par SNCF-réseau.

1.3 / LE FLUVIAL

• OSM3 : DIMINUER L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE NOS MODES DE TRANSPORT

Le réseau fluvial est composé en région Centre-Val de Loire des canaux de Briare, du Loing et du canal Latéral à la Loire. Ils font partie du bassin Centre-Bourgogne qui assure la jonction entre le réseau grand gabarit d'Ile-de-France, ouvert vers le Nord de l'Europe et les grands

ports. Le renforcement des berges du canal latéral à la Loire dans le département du Cher constitue une opération nécessaire pour la pérennité de l'utilisation de cet ouvrage dans un souci d'éviter un report sur route du transport de matériaux pondéreux et notamment des céréales.

Voies Navigables de France interviendra à hauteur de 0,44 M d'€ de crédits contractualisés.

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	État (VNF)	Région	Autres
OSM3	A20	Canal latéral à la Loire	Renforcement des berges dans le département du Cher	1,3	0,34		0,96
			Aménagements divers dans le Cher et le Loiret pour le développement du fret	0,15	0,10	0,05	
Total				1,45	0,44	0,05	0,96

2 / Enseignement supérieur, recherche, innovation

2.1 / L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce volet du Contrat de plan État-Région a été élaboré avec une réelle ambition. Il s'agit de relever le défi de l'accroissement du nombre d'étudiants dans notre région pour le porter à 70 000 à l'horizon 2020. En effet, la région connaît historiquement un déficit du nombre de ses étudiants comparé à la moyenne nationale. Une forte évolution a été engagée depuis 3 ans. Il convient de l'amplifier. Alors que la performance économique des territoires sera demain directement dépendante de la place faite à la connaissance et à la qualification, alors que la région Centre-Val de Loire dispose de grands organismes de recherche et se situe au 6ème rang des actuelles 22 régions métropolitaines pour l'industrie, il est indispensable d'élever le nombre de jeunes accédant à une formation de niveau supérieur.

La région Centre-Val de Loire dispose d'une offre en matière d'enseignement supérieur qu'il convient donc de rénover et de renforcer. Les réflexions menées par les opérateurs de l'enseignement supérieur (Universités de Tours et d'Orléans, INSA Centre-Val de Loire, Rectorat, CROUS) ont permis de déterminer quatre Objectifs Stratégiques dans lesquels s'inscriront les projets soutenus :

- OSES1 : élever le niveau de formation dans la région en effectuant notamment la promotion de la mixité dans les filières de formation et les métiers
- OSES2 : augmenter le nombre d'étudiants dans l'académie d'ici 2020 (objectif SRADDT de 70 000 étudiants à l'horizon 2020)
- OSES 3 : conforter la qualité de vie des étudiants

Ces enjeux majeurs pour l'avenir des étudiants de la région Centre-Val de Loire ont conduit à retenir une liste d'opérations qui se répartissent selon des axes d'intervention cohérents avec le cahier des charges ESRI, privilégiant les projets de restructuration/réhabilitation ou démolition/reconstruction et offrant aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels.

Les priorités retenues portent ainsi sur les thèmes suivants :

- Réhabilitation du parc existant vieillissant
- Adaptation du parc immobilier aux évolutions des enseignements.
- Augmentation du nombre d'étudiants en formation d'ingénieur (INSA, Polytech Chartres et Polytech Tours) et des activités de recherche générée notamment par la création de l'INSA qui nécessitent de nouveaux locaux pédagogiques dont les surfaces sont liées aux règles de labellisation. Il est à noter que ces opérations sont rendus possibles par un investissement conjoint de la Région, des départements et des agglomérations.
- Développement du numérique, connexion campus. Cet objectif se déclinera notamment par l'implantation dans le cadre du projet Madeleine, à Orléans, d'un learning center ouvert à un public diversifié (formation initiale et continue)
- Développement de la restauration universitaire

Liste des opérations retenues :

Objectif Stratégique Enseignement Supérieur	Établissement	Opérations	Montant total dans le CPER en M€	État	Région	Autres collectivités*
OSES3	Université de Tours	Réhabilitation IUT J. Luthier phase 1 et 2	11	5,5	5,5	
OSES3	Université Orléans	Modernisation halle des sports UFR STAPS	5	2,5	2,5	
OSES3	Université Orléans	Restructuration des amphithéâtres de l'UFR Sciences	2,5	1	1,5	
OSES2	INSA CVL	Restructuration extension des locaux de Blois	9	3	2	4
OSES2	INSA CVL	Restructuration extension des locaux de Bourges	8	2,5	3,5	2
OSES3	Université de Tours	Réhabilitation du bâtiment Vialle UFR médecine	7	2,1	2,1	2,8
OSES1	Université d'Orléans	Campus Madeleine - learning Center	8	2,5	2,5	3
OSES3	Université d'Orléans	Campus Madeleine - IAE École de management	5	1	1	3
OSES3	CROUS	Réaménagement de la restauration sur le campus Orléans La Source phase 1	2,5	1	1,5	
OSES3	Université d'Orléans	Réorganisation des locaux du pôle universitaire de Chartres (Polytech Orléans)	1	0,3	0,3	0,4
OSES3	Université d'Orléans	Réhabilitation lourde IUT Orléans phase 4	6	2	2,1	1,9
OSES3	Université de Tours	Réhabilitation du site des Tanneurs phase 1	4	2	2	
OSES3	Université de Tours	Reconstruction EPU - Grandmonts - Deux Lions	22	3 université	6	13
OSES3	Université d'Orléans	Réhabilitation lourde IUT Bourges (dernière tranche)	5	1,5	1,5	2
Total			96	29,9	34	32,1

Option : opération qui pourrait être réintégrée si une autre opération de la liste ci-dessus ne pouvait se faire

OSES3	CROUS	Réaménagement de la restauration sur le campus Orléans La Source phase 2	3	1,5	1,5	
-------	-------	--------------------------------------------------------------------------	---	-----	-----	--

* Sous réserve de validation des plans de financements par les organes délibérants des collectivités concernées.

Pour faciliter la gestion financière du CPER et à enveloppe constante du volet enseignement supérieur, il a été admis que les participations de l'État et de la Région pourront varier pour chaque projet dans la limite de 20 % pour tenir compte des aléas et de l'éventuel retrait d'un projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat, un travail supplémentaire d'analyse des besoins, des ressources et des priorités sera poursuivi. Ce travail devra permettre d'établir un plan d'actions collectif consistant :

- à préciser les contours des différentes opérations, tout en dégageant des économies,
- à identifier de manière systématique des mutualisations d'infrastructures entre établissements sur chacun des sites,

- à obtenir des cofinancements, résultant notamment des cessions de patrimoine par les établissements et des apports des collectivités locales.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) a mis en place différentes instances de gouvernance. La construction de ce plan d'actions s'appuiera notamment sur les espaces de concertation associés à ces instances (Comité de Pilotage, Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, Comités Territoriaux).

2.2 / LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La région Centre-Val de Loire dispose de deux universités pluridisciplinaires et accueille des organismes de recherche de niveau reconnu au plan national et international (CNRS, INRA, CEA, BRGM...). La recherche et l'innovation sont essentielles au développement des grands secteurs industriels bien implantés en région : pharmacie, cosmétique, agro-alimentaire, énergie, sciences du sous-sol, aéronautique, matériaux qui pour certains d'eux ont donné naissance à des pôles de compétitivité.

Le CPER 2015-2020 doit donc être l'outil au service de la déclinaison des stratégies nationales et régionales. Les trois objectifs stratégiques recherche développement innovation (OSRDI) identifiés ici en sont la traduction :

- OSRD11 : renforcer les moyens et compétences requis pour favoriser le transfert de technologie depuis les laboratoires publics vers les entreprises, et plus généralement pour renforcer l'intensité technologique et/ou scientifique des produits et services issus des entreprises régionales ;
- OSRD12 : faire émerger des domaines thématiques de recherche pour, d'une part une meilleure identification

de la région dans ces domaines, d'autre part favoriser l'émergence de filières économiques associées ;

- OSRD13 : continuer à soutenir les programmes de recherche aux perspectives plus lointaines en matière de valorisation / diffusion technologique.

Ils se déclinent ensuite selon les deux axes : Recherche d'une part et Innovation-Transfert de l'autre.

2.2.1 LA RECHERCHE

Le renforcement des activités de Recherche-Développement sur le territoire régional passe par l'accompagnement de projets structurants, articulés avec d'autres programmes (FEDER, PIA ou ARD 2020 par exemple), qui favorisent des collaborations étroites entre laboratoires et peuvent, au travers des partenariats avec le monde de l'entreprise, avoir un impact socio-économique important sur le territoire.

Les projets mentionnés ci-dessous, répondent à la fois à la logique de la SRI-SI et des partenariats régionaux.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des projets de recherche retenus :

Objectif stratégique	Opérations	Domaine SII	État		Région
			BOP 172	Organismes	
OSRD12	BIOPATIC - Biodiversités, Patrimoines et TIC	52	0,95	2,24	3,29
OSRD12	BIOMEDOC - Biomédicaments	2	2,45	0,15	2,60
OSRD12	PROMESTOCK - Procédés, Matériaux pour l'Énergie, l'Environnement, le Stockage de l'Énergie et les Risques	3 et 4	1,7	1,4	3,5
OSRD12	PIVOTS - Plateformes d'Innovation, de Valorisation et d'Optimisation Technologique environnementales	1	1,1	1,25	2,35
OSRD12	PSAT2 - Pôle de Santé Animale de Tours	2		1,32	1,32
OSRD13	RADIOCENTRE - Radioastronomie du futur en région Centre-Val de Loire	Projet d'ampleur nationale	0,7	0	0,7
OSRD12	PHENOTAAM - Phénotypage automatisé du modèle animal de souris pour mieux comprendre les mécanismes fondamentaux et les maladies humaines	2	0,1	1,4	1,00
Total			7	7,76	14,76

Les crédits de ce volet sont destinés à contribuer au financement des coûts d'investissement des équipements scientifiques nécessaires aux projets de recherche (les coûts de personnels, de fonctionnement et d'immobilier des projets ne sont pas éligibles au financement de cette enveloppe).

2.2.2 L'INNOVATION

Le soutien aux projets stratégiques régionaux en matière d'innovation est essentiel pour assurer le développement économique et soutenir l'emploi. Cette priorité, traduite au travers de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI), se retrouve d'ores et déjà dans les programmes européens : le FEDER sera massivement mobilisé pour les actions relevant de ce domaine (OTI).

Au niveau national, l'outil principal d'intervention de l'État réside dans le **Programme d'investissements d'avenir (PIA) et les 34 plans "pour une nouvelle France industrielle"** avec un montant valorisé pour la région de 33,4 M€.

Le cas échéant, d'autres appels à projet pourront contribuer à augmenter ces montants.

La Région sera également très mobilisée sur cette thématique à travers ses Contrats d'Appui au projet pour un montant de plus de 40 M€.

Parallèlement et avec **un montant de 1,910 M€ au titre du CPER**, l'État confirme notamment son soutien à l'Agence Régionale d'Innovation et de Transfert de Technologie (ARITT), cheville ouvrière de l'élaboration de la SRI-SI, dont la qualité fut soulignée par l'Union européenne. La région Centre-Val de Loire est une des seules régions françaises à poursuivre son soutien à son agence d'innovation par le biais du CPER. **La Région, pour sa part apportera un financement de 6,434 M€.**

Objectif stratégique	Opération	Détail	Montant total CPER	État	Région
OSRDII	Innovation	Soutien aux centres d'innovation	8,344	1,91	6,434

3 / Volet transition écologique et énergétique

La stratégie régionale élaborée dans le cadre de la 1^{re} phase de préparation du CPER a permis d'identifier les enjeux suivants pour la région Centre-Val de Loire :

- La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre constituent les enjeux majeurs pour la région et nécessitent la mise en œuvre de mesures ambitieuses en matière d'efficacité énergétique (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La région Centre-Val de Loire est confrontée aux risques naturels : inondation et géologique. Elle est largement exposée aux risques liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle (karsts) ou issues de l'activité humaine (carrières, habitats troglodytiques...).
- Elle représente un bassin important de productions agricoles, de biomasse agricole et forestière qui pourraient être plus encore utilisées et transformées sur le territoire régional.
Par ailleurs, il convient de poursuivre :
 - les programmes d'expérimentation sur des systèmes de culture économes en intrants,
 - le conseil et l'appui technique des agriculteurs,
 - les dispositifs d'accompagnement au changement de pratiques des agriculteurs, notamment les MAE, sur les territoires sensibles (zones vulnérables nitrates, captages d'eau potable, espaces naturels remarquables...) vers des systèmes agroécologiques.
- S'il est parfaitement admis que les espèces évoluent, et pour certaines, disparaissent au cours du temps, on estime aujourd'hui du fait de l'impact des activités humaines, que le taux d'extinction est de 100 à 1 000 fois plus élevé que les taux d'extinction relevé au cours des temps géologiques passés et il convient de souligner le caractère irréversible de son érosion.
L'UICN place la France au 8^{ème} rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées.
La région Centre-Val de Loire possède un patrimoine naturel varié alternant champagnes, bocages, pays de landes et d'étangs, forêts et gâtines. Cela concourt à une importante richesse naturelle en termes d'espèces et

d'habitats, notamment en zones humides, qu'il convient de mieux connaître et de préserver.

- S'agissant de la ressource en eau, l'ensemble des objectifs des SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie actuellement en vigueur nécessitent une forte mobilisation de chacun. Les enjeux restent très prégnants dans les domaines suivants : lutte contre les pollutions diffuses, résorption des déficits quantitatifs et restauration des milieux aquatiques.
- L'organisation spatiale de la région Centre-Val de Loire repose sur un découpage de 23 bassins de vie relativement équilibré mais présentant des enjeux en termes de développement, d'offre de transport et de dégradation de la biodiversité nécessitant des approches territoriales intégrées.
Aussi l'État et la Région promeuvent à la fois une maîtrise beaucoup plus forte de l'urbanisation par la mobilisation des outils de planification aux différentes échelles (SCoT et PLU, interScoT) et le développement de modèles urbains plus compacts traduits par des opérations exemplaires d'aménagement opérationnel.

Pour faire face à ces défis, l'État et le Conseil régional ont privilégié les axes d'interventions suivants.

3.1 / ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

• OSTEE1 : améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment

Cet axe porte sur la rénovation énergétique du secteur résidentiel en priorité, en cohérence avec les objectifs du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et du Plan Bâtiment Durable régionalisé (qui intègre également des actions sur la rénovation des bâtiments tertiaires, principalement des bâtiments publics) et en tenant compte des enjeux de qualité de l'air intérieur. Les actions auront pour objectif de créer les conditions d'une généralisation des opérations de rénovation énergétique des bâtiments par la mise en œuvre de plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat.

Sera donc soutenue l'ingénierie (études, communication, formation, animation) nécessaire au lancement de plateformes d'accompagnement dont le soutien au PRIS (Point Rénovation Info Service) et Espaces Info Énergie.

Le financement des centres de ressources d'information des professionnels du bâtiment constituant le réseau BEEP (Bâtiment, Environnement, Espace Pro) sera également pris en compte ainsi que les opérations favorables au développement de techniques nouvelles.

• **OSTEE 2 : favoriser le développement des énergies renouvelables**

S'agissant de la production d'énergie renouvelable, le financement portera en priorité sur l'innovation et les énergies renouvelables thermiques, à la fois sur les installations mais également sur l'animation. Les énergies renouvelables électriques et la cogénération dans les serres sont exclues du financement du CPER par le cadre national.

Des missions d'observation "climat et énergies" et "efficacité énergétique et émissions des gaz à effets de serre" seront facilitées.

3.2 / SURVEILLANCE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

• **OSTEE 3 : surveiller et améliorer la qualité de l'air**

Le financement portera sur le développement et l'animation du réseau de suivi ainsi que sur l'appui aux études sur la qualité de l'air (intérieur et extérieur).

3.3 / SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES, DÉVELOPPER LE RECYCLAGE, LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION

• **OSTEE 4 : favoriser le recyclage, le réemploi et la réutilisation**

Cet axe doit répondre aux priorités ci-dessous et les projets retenus devront être en adéquation avec le plan déchet/économie circulaire de l'ADEME et le Plan Régional Déchets de la Région :

- évaluation des flux de déchets (dont ceux du BTP)
- soutien à l'animation locale des démarches territoriales d'écologie industrielle
- soutien à la mise en place de filières de recyclage à haute valeur ajoutée de proximité
- soutien à l'innovation par l'éco-conception de biens ou services
- soutien aux réseaux locaux de réparation, de réemploi et de réutilisation des produits notamment en lien avec l'économie circulaire

- élaboration et mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets

3.4 / PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES PAYSAGES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif est de renforcer les stratégies de préservation et de valorisation de la biodiversité tant terrestre qu'aquatique et des ressources naturelles. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'amélioration des connaissances naturalistes, leur organisation, leur valorisation, la préservation, l'entretien et la gestion des sites naturels protégés et remarquables, la sensibilisation du plus grand nombre à ces enjeux et la mise en œuvre d'actions territoriales par bassin versant pour la ressource en eau et les milieux aquatiques. Pour la mise en œuvre de cet axe, l'accompagnement portera sur :

• **OSTEE 5 : connaissance et sensibilisation à la biodiversité (hors crédits Agences de l'eau)**

- Les actions d'acquisition et d'organisation des connaissances naturalistes en conformité avec le SINP (Système d'Information Nature et paysages) et les orientations de la stratégie régionale de la connaissance.
- La mise en œuvre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (notamment l'animation des pôles thématiques) en s'appuyant sur l'animation assurée par l'EcoPôle.
- Les actions de sensibilisation favorisant l'appropriation par tous les publics (scolaires, habitants, élus...) des enjeux de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles,
- Les actions amenant à adopter des comportements éco-citoyens.

C'est dans ce cadre que l'EcoPôle, établissement public régional dont la mission est la sensibilisation du grand public à l'environnement, sera soutenu.

• **OSTEE 6 : préservation de la biodiversité**

- Les actions en faveur du réseau Natura 2000
- Les actions d'entretien, de préservation et de restauration des sites naturels remarquables et protégés notamment les sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire, et les sites des Réserves Naturelles Régionales
- La restauration des continuités écologiques avec notamment la lutte contre l'artificialisation des sols.

• **OSTEE 7 : préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Pour la préservation de la ressource en eau, une irrigation maîtrisée et des démarches territoriales de gestion

de l'eau par bassin versant visant au bon état des masses d'eau seront privilégiées.

L'accompagnement portera sur :

- L'animation et la gouvernance locale pour une gestion intégrée et solidaire de la ressource, le développement et le partage de la connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs :
 - L'animation des Sage et des projets territoriaux
 - Les études sur la connaissance dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques
 - Les actions d'information et de sensibilisation des acteurs de l'eau et du public
- La restauration et la préservation des milieux aquatiques et des zones humides ainsi que la continuité écologique des cours d'eau :
 - Les travaux de restauration morphologique des cours d'eau et de leur continuité écologique
 - Les acquisitions de zones humides, inventaires, actions de restauration, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion durable, notamment sur les territoires des Espaces Naturels Sensibles, des Parcs Naturels Régionaux et des Réserves Naturelles
- L'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les pollutions diffuses et ponctuelles à l'échelle des bassins versants :
 - Les actions de maîtrise de l'utilisation de l'azote ainsi que la réduction de l'usage des pesticides visant à limiter les risques de transfert notamment dans les aires d'alimentation des captages prioritaires destinés à l'usage eau potable
 - Les démarches des collectivités pour réduire l'usage des pesticides
- La gestion quantitative de la ressource et l'adaptation au changement climatique :
 - Les actions de maîtrise des prélèvements d'eau par les collectivités,
 - Les projets de territoires garantissant une gestion collective de la ressource, la promotion de pratiques agricoles moins consommatrices en eau

3.5 / ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LEUR TERRITOIRE

• OSTEE 8 : favoriser les démarches de développement durable sur le territoire

Il s'agira d'accompagner les collectivités engagées dans un projet territorial de développement durable (Agenda 21, et charte de parc) et dans l'animation de leur Plan Climat-Énergie Territorial.

Les trois Parcs Naturels Régionaux (Perche, Loire-Anjou-Touraine et Brenne) font l'objet d'un soutien de la Région. S'agissant de la dotation de l'État à destination des parcs, le CPER Centre-Val de Loire prend en charge le PNR Brenne, les deux autres parcs étant inscrits sur les CPER Pays de la Loire et Basse-Normandie.

3.6 / PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS LIÉS AUX CAVITÉS SOUTERRAINES ET GLISSEMENTS DE TERRAIN

• OSTEE 8 : prévenir les risques

• Risque inondation

Les actions des territoires relevant du bassin hydrographique Loire Bretagne seront financées dans le cadre du CPIER Loire et des orientations stratégiques du Plan Loire IV. Les actions des territoires relevant du bassin hydrographique Seine Normandie ne pouvant être financées dans le cadre d'un CPER seront soutenues dans le CPER Centre-Val de Loire.

Les actions soutenues porteront en priorité sur les territoires à risque (TRI) important au sens de la directive inondation, tant pour l'élaboration des SLGRI que dans le cadre des PAPI à venir.

• Autres risques naturels

Les actions soutenues viseront à améliorer la connaissance du risque "cavités souterraines" et à soutenir l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'effondrement de coteaux.

Répartition des crédits (M€)

Objectif stratégique	État		Région	Total
OSTEE 1 à 4	ADEME	20,94	20,94	41,88
OSTEE 5	MEDDE BOP 113 - Connaissance dans le domaine de la biodiversité	0,33		
	MEDDE BOP 217 - Sensibilisation et éducation à l'environnement	0,07		
	Observatoire Régional de la Biodiversité - Conservatoire Botanique national du Bassin parisien - sensibilisation et éducation à l'environnement - EcoPôle		9,26	9,66
OSTEE 6	MEDDE BOP 113 - Gestion du réseau Natura 2000	2,16		
	Conservatoire des Espaces Naturels		1,5	6,06
	Réserves Naturelles Régionales		2,4	
OSTEE 7	Agences - Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques		17	56,345
	Agence de l'eau Loire-Bretagne	25,945		
	Agence de l'eau Seine-Normandie	13,40		
OSTEE 8	MEDDE BOP 113 - Soutien au PNR Brenne	0,72	1,88	2,6
	soutien aux PNR Perche et Loire Anjou Touraine		2,18	2,18
	MEDDE BOP 217 - agenda 21	0,12		0,12
OSTEE 9	Fonds Barnier	6,67		6,67
		70,355	55,16	125,515

4 / Volet numérique

L'émergence et le développement très rapide des nouvelles technologies de la communication dans tous les domaines de l'activité humaine (économie, accès à la connaissance, au savoir, à l'information, création artistique, santé...) fait de la qualité d'accès au numérique sur tous les territoires, comme de l'accompagnement aux usages, un enjeu majeur du développement de notre région.

L'accès au Réseau et le niveau de service (accroissement des débits) joueront donc un rôle essentiel et croissant.

Le très haut débit constitue un facteur essentiel de développement pour les entreprises, en termes d'innovation, de productivité et de capacité à participer à l'émergence de produits et services nouveaux. Il représente un enjeu de désenclavement du territoire.

Équiper les institutions en infrastructures numériques, c'est aussi améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des services aux citoyens dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la santé grâce à la télémédecine, de l'éducation grâce aux formations en ligne (MOOC - massive open online course) ou encore de la gestion des ressources grâce au développement des villes intelligentes.

Au-delà des entreprises et des services publics, la généralisation de l'accès au très haut débit est une nécessité pour accompagner le développement d'usages numériques multiples et simultanés au sein du foyer et améliorer le confort de tous. Le cloud, la visio-conférence, la télévision ultra haute définition, la multiplication des objets connectés, le partage de données sont autant de technologies dont l'usage simultané nécessite l'accès au très haut débit. Les loisirs, la formation, l'apprentissage ou encore le maintien à domicile en cas de maladie sont autant de domaines de notre quotidien qui seront directement concernés.

En 2010, au côté de l'État, la Région Centre-Val de Loire fut une des premières Régions à publier une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement du territoire (SCoRAN). Pour la première fois, la planification des investissements autour des infrastructures numériques était concertée entre acteurs publics et privés. Cette SCoRAN marqua le lancement, au niveau départemental, des schémas directeurs d'aménagement numériques (SDTAN). En

parallèle, le SRADDT synthétisait les ambitions en fixant les objectifs de couverture à l'échelle régionale.

Mi 2012, le Gouvernement a annoncé une stratégie nationale de déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022 : le Plan France Très Haut Débit. Les trois enjeux du THD pour la France se structurent autour du renforcement de la compétitivité économique et de l'attractivité locale, de l'aménagement des infrastructures de tous les territoires, et du développement de l'accès aux usages numériques.

Dans un double contexte national et régional particulièrement évolutif, une actualisation de la SCoRAN s'est avérée nécessaire. La nouvelle étape de la stratégie numérique prend en compte les usages du numérique.

4.1 / LES INFRASTRUCTURES

- **OSTICI : assurer la couverture en très haut débit par le soutien aux réseaux d'initiatives publiques et la résorption des zones blanches**

Sur le plan des infrastructures et en dehors des zones denses confiées à l'initiative privée, les opérateurs se sont engagés à couvrir en Fibre Optique environ 40 % des foyers du territoire régional d'ici 2020. Les collectivités, leurs groupements et l'État apporteront au travers de réseaux d'initiative publique (RIP), un niveau de service performant, à travers le déploiement de liaison par la fibre optique ou de montée en débit.

A titre indicatif, les crédits du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) interviendront à hauteur de 187,8 millions d'€ et les crédits régionaux à hauteur de 112 millions d'€ dans le cadre des conventions Région/Département et des Contrats Régionaux de Solidarité, soit un total État/Région de 299,8M€ sur la période 2015/2020.

Pour la téléphonie mobile, les opérateurs ont l'obligation de couvrir en téléphonie mobile (4G) 40 % des zones prioritaires d'ici janvier 2017 et 90 % avant janvier 2022. En région Centre-Val de Loire, les zones les moins densément peuplées sont considérées comme prioritaires. Chaque département métropolitain sera couvert en 4G en janvier 2027. L'État contribuera aussi à cet objectif en région Centre-Val de Loire.

Objectif stratégique CPER	Opération	Montant total CPER 2015 - 2022	État
OSTICI	Résorption des zones blanches en téléphonie mobile	0,19	0,19

4.2 / LES USAGES

• OSTIC2 : favoriser l'émergence de nouveaux usages numériques

Sur le plan des services et des usages, les besoins vont connaître une croissance importante. Différentes technologies élémentaires fonctionnent, leur assemblage va constituer de nouveaux services (santé, éducation, solidarité,...) qui s'appuieront sur des infrastructures performantes mais également sur des besoins de stockage en augmentation.

Des démarches appuyées par différents porteurs (services de l'État, Région, Départements,...) émergent au profit de tous les publics (citoyens, entreprises, professionnels de la santé,...).

Concernant la thématique des usages, le GIP RECIA permettra de fédérer la convergence des travaux en cours et les bonnes pratiques pour le développement et le déploiement d'usages sur le territoire régional. Le GIP RECIA s'attachera également à proposer les actions nouvelles pertinentes pour le territoire.

Objectif stratégique CPER	Opération	Montant total CPER 2015-2020	État	Région	Autre
OSTIC2	Financement du GIP Recia (contribution statutaire + projets)		1,48	3,6	

5 / Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur

L'usine du futur sera plus respectueuse de son environnement, grâce à des modes de production moins consommateurs de ressources (en intervenant notamment sur l'écoconception, la gestion du cycle de vie du produit, l'économie circulaire, la gestion des ressources, valorisation des déchets...) et moins générateurs de rejets.

Elle sera plus intelligente, avec des modes de production toujours plus sophistiqués qui repensent l'interface homme-machine. Elle sera plus soucieuse de la qualité de vie au travail, en mettant l'humain au centre de son projet. Plus flexible, en utilisant des outils de production reconfigurables, l'usine pourra proposer une offre plus proche des besoins du marché. Plus intégrée, connectée au cœur des territoires et proche des acteurs de son écosystème (clients, sous-traitants et fournisseurs), l'usine de demain contribuera à dynamiser un réseau et une économie locale.

Les notions de filières d'avenir renvoient largement à l'effort de conception d'une politique industrielle forte, qui se décline en région Centre-Val de Loire. D'importants défis s'ouvrent ainsi au tissu économique régional, sur ce champ où l'initiative, la prise de risque et la créativité sont essentielles pour développer, sur le territoire régional, les forces industrielles des marchés de demain et réaliser l'indispensable mutation économique.

Ces deux enjeux couplés, l'usine du futur et les filières d'avenir, sont l'objet de ce volet, dont l'objectif est la **mise en cohérence des politiques en faveur de l'industrie**.

• Gouvernance et organisation

Cette mise en cohérence s'effectue à deux niveaux :

- Au niveau du partenariat large, il s'agit de la **Conférence Régionale de l'Industrie** (annuelle, avec l'ensemble des acteurs économiques régionaux)
- Au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, il s'agit du **Comité de Pilotage "Usine du Futur & Filières d'Avenir"** (État, Région, CCI, partenaires sociaux)

Cette mise en cohérence concerne les diagnostics territoriaux, en lien avec la situation économique régionale, les besoins des acteurs, notamment en matière de financement, la gouvernance de l'industrie régionale. Elle concerne également la continuité entre la démarche nationale articulée autour des contrats de filières et des 34 plans de la nouvelle France industrielle et la démarche régionale, notamment celle de la stratégie de spécialisa-

tion intelligente (S3). Enfin, elle concerne l'identification des projets contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques.

• Mandat financier

Sur le volet Innovation, filières d'avenir et usine du futur, le dialogue stratégique entre l'État et le Conseil régional s'appuie sur les mesures du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et notamment sur un **objectif de financement régionalisé de 41 M€ proposé par le CGI et mobilisé par BPI France**.

Ce montant correspond au volume prévisionnel de financement apporté par BPI France en région Centre-Val de Loire. Il sera atteint en fonction du nombre et de la qualité des dossiers portés par les entreprises. La mobilisation et l'accompagnement des entreprises constituent donc des objectifs majeurs.

La région lancera par ailleurs un appel à projet "usine du futur" et mobilisera ses contrats d'appui au projet et un prêt usine du futur Centre-Val de Loire mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat spécifique avec BPI pour financer les projets qui en seront issus.

• Produits concernés

La gamme de prêts de développement Usine du Futur :

- Prêts verts bonifiés, pour des entreprises qui investissent dans la transition écologique (enveloppe nationale de 340 M€)
- Prêts robotique bonifiés, pour financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants d'intégration d'équipements de production automatisés (enveloppe nationale de 300 M€)
- Prêts pour l'industrialisation, non bonifiés, pour financer les dépenses matérielles et immatérielles suite à un projet de R&D achevé, pour l'industrialisation et la commercialisation d'un produit, procédé ou service innovant (enveloppe nationale de 270 M€)

Cumulables entre eux, ces financements constitueront un effet levier au bénéfice des entreprises.

• Suivi

Le Comité de Programmation et Le Comité de Pilotage "Usine du Futur & Filières d'Avenir" suivront l'attribution de ces financements et étudieront la liste des entreprises ayant bénéficié de ce dispositif. Ils suivront le niveau d'atteinte de l'objectif.

6 / Volet emploi formation

Le soutien au développement économique, à l'emploi sous-tend chacune des actions qui seront financées dans le cadre de ce contrat.

L'emploi est une priorité qui requiert la mobilisation de tous.

Le CPER, au travers des différentes thématiques qu'il privilégie vise directement le développement économique et l'emploi. Mobilité, enseignement supérieur, innovation et recherche, usine du futur contribueront à la performance économique des entreprises et services de notre territoire régional. Le maintien et le développement de l'emploi sont en lien direct avec cette performance.

L'ensemble des chantiers, pour lesquels les contractualisations ont un effet de déclenchement, apportera aux entreprises un potentiel d'activités favorable à l'emploi aussi important qu'indispensable dans la période.

Parallèlement, les politiques nationales de l'emploi, portées et financées par l'État, se déploient au travers de vecteurs autres que le CPER. Néanmoins 9 M€ de crédits de l'État seront consacrés au volet emploi du CPER, notamment au bénéfice du GIP ALFA Centre (CARIF-OREF), de l'ARACT, du Service Public Régional d'Orientation, de la sécurisation des parcours professionnels et de l'anticipation des mutations économiques. Des actions de Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territorialisées (GPECT) seront également accompagnées, telle celle déjà en cours sur les bassins de Châteauroux, Amboise, Vierzon ou encore Pithiviers.

Au regard des axes retenus pour le volet Emploi-Formation, les principales actions prioritaires du CPER seront les suivantes :

• OST1 : connaître les territoires et des filières

Les territoires constituent des espaces de définition et de mise en cohérence des stratégies pour l'emploi et les compétences. La meilleure connaissance des enjeux sur le territoire et au niveau des différentes filières doit permettre un maillage des bassins d'emploi par des actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi qui répondront à la diversité des situations.

Cette connaissance des territoires et des filières passe notamment par des actions de diagnostics prospectifs, d'études de filières ainsi que de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT).

Ces différents outils pourront être réalisés par le CARIF-OREF de la région Centre-Val de Loire (GIP ALFA Centre) et par des structures porteuses de GPECT (ex : collectivités locales, maisons de l'emploi...).

• OST2 : accompagner la mise en place du service public régional de l'orientation

L'accompagnement de la mise en place du SPRO passe par la professionnalisation des acteurs pour la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) en direction des salariés. Le développement d'actions de professionnalisation des acteurs conduira à proposer des actions communes permettant la mise en synergie des structures et des pratiques des conseillers. Le Service Public Régional de l'Orientation coordonnera le développement d'un service répondant à la diversité des besoins

• OST3 : sécuriser les parcours professionnels

La facilitation des différentes étapes de la vie professionnelle, depuis l'insertion des jeunes jusqu'à la gestion de fin de carrière des seniors nécessite une capacité accrue à mobiliser l'ensemble des outils disponibles. La sécurisation des parcours professionnels implique un accompagnement des salariés par les outils disponibles : CPF, insertion durable, préparation à la reconversion, suivi des seniors...

Les différentes structures qui pourront conduire ces actions sont notamment les OPCA, le SPRO, les chambres consulaires, les associations, l'ARACT ainsi que les porteurs de GPECT.

• OST 4 : anticiper les mutations économiques

L'anticipation des mutations économiques nécessite de concilier la mobilité croissante du marché de l'emploi et la nécessaire sécurité des salariés. Les actions liées à l'anticipation des mutations économiques seront principalement axées sur la transition énergétique, la professionnalisation des chefs d'entreprise à la GRH, les nouvelles organisations du travail ainsi que la mise en œuvre des plans d'actions GPECT. Ces actions seront réalisées par les branches professionnelles, les structures de conseil, les Chambres consulaires, les organismes de formations, les porteurs de GPECT ou les MDE.

La Région viendra conforter l'ensemble de ces opérations à même hauteur que l'État. Par ailleurs, et dès lors que cela sera possible, les fonds FSE seront mobilisés.

Objectif stratégique CPER	Montant total CPER 2015 - 2002	Total	État	Région
Total		18	9	9

7 / Volet territorial

Le SRADDT “Ambitions 2020” pour la Région-Centre Val de Loire a mis en exergue les défis majeurs à relever au regard des évolutions sociétales à l’œuvre et des priorités stratégiques que se donne la Région pour son territoire.

Les 8 agglomérations et les 16 pôles de centralité ont été identifiés pour constituer les points d’ancrage du développement économique et social des territoires, par les fonctions principales liées à l’emploi et aux services qu’elles assurent.

Ces 24 pôles animent 23 Bassins de vie, espaces de dialogue correspondant aux “espaces vécus” des habitants, et sont adaptés à la définition des grands enjeux impactant le développement économique, social et environnemental d’un territoire (emploi, habitat, déplacements, services...), ainsi qu’à la définition d’objectifs stratégiques.

C’est à cette échelle que la Région anime et organise le débat avec l’ensemble des acteurs pour partager les enjeux et l’avenir du territoire ainsi que les priorités d’actions à poursuivre ou à mettre en œuvre par l’action publique et qui sont reprises dans un document “Ambition 2020” élaboré pour chacun des bassins de vie.

Ce document est décliné dans l’ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de politiques propres à la Région (économie, formation, TER) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l’Europe, l’État (CPER), les Départements, les agglomérations, les communautés de communes, les Pays, les PNR, les associations ...

Le Volet territorial du CPER 2015-2020 est un des outils au service de cette stratégie. Il traduit pour l’État et la Région leur attachement, d’une part à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale en région Centre-Val de Loire, d’autre part au renforcement de l’attractivité des territoires.

Ces objectifs s’expriment notamment par le soutien à l’accès aux services publics par les technologies numériques, par la présence médicale dans les zones carencées, ainsi que par le financement de programmes de renouvellement urbain dans les quartiers d’intérêt régional retenus au titre du NPNRU, s’inscrivant dans les Contrats de Ville.

Une meilleure attractivité sera favorisée par l’appui à des projets de territoire (CRSD de Châteaudun, projets territoriaux de préservation de la biodiversité) et par le financement de projets structurants (pôles multimodaux, grands projets touristiques ou culturels).

Enfin, l’État et la Région s’attachent à accompagner l’ingénierie tant en matière de politique de la Ville que de développement local.

Pour l’État, les crédits du CPER viendront en complémentarité des crédits fléchés sur certaines thématiques au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les actions qui seront mises en place devront répondre aux objectifs suivants :

- OSVT 1 : Améliorer l’offre de services au public dans les territoires (physique ou numérique)
- OSVT 2 : Renforcer l’accessibilité des territoires
- OSVT 3 : Renforcer l’attractivité du territoire
- OSVT 4 : Renforcer la cohésion sociale

7.1 / DÉVELOPPEMENT LOCAL

7.1.1 FAIRE ÉMERGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES (OSVT 1 À 3)

Afin d’assurer l’émergence de projets et de conseiller les collectivités, il convient de faciliter l’ingénierie dans les territoires notamment ruraux. Un soutien pourra ainsi être apporté d’une part aux études territoriales stratégiques ou d’opportunité, véritables outils d’aide à la décision permettant d’éclairer l’action des décideurs publics, et d’autre part à l’animation territoriale permettant la mise en œuvre de projets de développement local en milieu rural. A ce titre, la Région accompagnera l’émergence et l’élaboration d’agendas 21 locaux.

Afin d’assurer la coordination des différentes politiques publiques en faveur des territoires urbains, les actions du centre de ressources régional politique de la ville seront soutenues dans le cadre de conventions particulières.

L’émergence de projets destinés à favoriser et à structurer le dynamisme des Centre bourgs sera soutenue.

Dans une logique d’urbanisme durable, privilégiant la réutilisation de l’espace, la Région soutiendra les programmes de restructurations de friches, qu’elles soient d’origine industrielle, commerciale ou de services, l’État réservant son intervention à d’autres actions.

L’accès à l’e-administration dans certains territoires devient un élément essentiel pour répondre aux besoins de la population. Il convient donc de soutenir les projets concertés permettant de renforcer l’accès aux services par les technologies numériques en étroite relation avec les Maisons de Service Public et les Espaces Publics

Numériques. Le déploiement de ces actions pourra bénéficier de l'appui du GIP RECIA.

Pour mémoire, suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation "revitalisation des centres-bourgs", il est convenu de soutenir les projets portés par les communes de Buzançais (36) et de Châteaumeillant (18) retenus au niveau national pour un montant de 308 000 €.

7.1.2 SOUTIEN AUX PROJETS TERRITORIAUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (OSVT 3)

Les actions de préservation de la biodiversité portées par les Parcs Naturels Régionaux et le milieu associatif sur les territoires bénéficieront d'un appui à travers le volet territorial du CPER.

7.1.3 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS (OSVT1)

Le Volet Santé doit permettre la poursuite de la politique d'implantation de structures d'exercice regroupé favorisant à la fois le parcours de soin des patients et l'attractivité du territoire régional vis-à-vis de jeunes praticiens.

L'atteinte de cet objectif se traduira par la poursuite du maillage régional en Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou en Centre de santé (médecine salariée) mais également par le soutien à des projets complémentaires, dans la mesure où ceux-ci s'inscrivent dans un projet local de santé, et adhèrent au projet de santé d'une structure d'exercice regroupé. Dans les territoires ruraux, la DETR sera appelée en priorité pour financer ces projets.

Le développement des technologies de la communication dans le domaine médical est aujourd'hui essentiel pour renforcer l'accès au soin dans les zones déficitaires. C'est pourquoi il est prévu également d'accompagner l'équipement en télé-médecine et de développer la télésurveillance des pathologies chroniques des MSP et des EHPAD.

Le FEADER pourra être mobilisé à hauteur de 5 M€ sur l'immobilier et le FEDER sur certains équipements en télé-médecine.

L'ARS accompagnera la généralisation de ces usages à travers un financement de 1,7 M€ (e-santé, télé-médecine...).

7.2 / PROJETS STRUCTURANTS

La prise en compte de projets structurants pour le territoire constituera un axe d'intervention essentiel de la politique d'aménagement du territoire.

Les projets présentés concerneront d'une part les aménagements des grands pôles intermodaux des huit agglomérations de la région (OSVT 2) et d'autre part les investissements visant le développement de l'attractivité économique, culturelle et touristique des territoires (OSVT3).

A ce titre, seront soutenus, le site Argentomagnus, le centre d'interprétation de la Cathédrale de Chartres, le canal d'Orléans ainsi que le développement du Cluster "Tourisme, Patrimoine et site de visite en Val de Loire". En effet, cette action figure parmi les axes prioritaires de la Stratégie Régionale de Tourisme Durable faisant apparaître le Val de Loire comme un territoire justifiant pleinement l'engagement dans un processus d'expérimentation fondé sur l'innovation dans les sites de visite. Les actions mises en œuvre s'inscriront dans les axes suivants : l'innovation, le développement de l'usage des TIC, les services et l'accessibilité, l'assemblage de produits et la commercialisation et enfin l'emploi et la formation.

Le contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) est doté par l'État de 3 M€ (2 M€ au titre du FRED/ministère de la défense et 1 M€ au titre du **FNADT/défense**). Un montant complémentaire de 500 000 € de **FNADT/CPER** (volet territorial) permettra de soutenir et renforcer l'accompagnement de ses projets structurants, notamment ceux alliant agriculture et numérique.

Suite aux restructurations de la base aérienne de Châteaudun entraînant la suppression de 108 emplois, le CRSD interviendra pour réhabiliter la caserne Kellermann libérée par la Défense et visera à recréer 139 emplois.

Objectif stratégique CPER	Thématique	État	Région	Autres
	Développement local			
OSVT 1	Études	1,75	0,58	
OSVT 1	Bourgs Centres	3,33		4
	Maisons de Services au Public			
	EPN		1	
	Friches		2,3	
	Agenda 21 locaux		0,8	
OSVT4	Centre de ressources politique de la ville	0,42	0,42	
OSVT 3	Biodiversité	0,50	PNR Brenne 0,5 PNR Perche 0,2 PNR LAT 0,2	
	Santé			
OSVT 1	MSP	6,5	6,5	23 dont 5 de FEADER
OSVT 1	e-Santé	2,5	2,5	7
	Équipements structurants			
OSVT 2	Pôles multimodaux	8	8	72
OSVT 3	Canal d'Orléans	1		9
OSVT 3	Crsd Châteaudun	0,5	3	8
OSVT 3	Tourisme	2,5	2,5	4
	dont			
	Cathédrale de Chartres	0,75	0,75	
	Argentomagus	0,4	0,4	
Total		27	28,5	127

7.3 / CULTURE

Au-delà des projets évoqués dans le volet culture, d'autres projets (Cathédrale de Chartres et Argentomagus) sont soutenus dans le volet territorial - Équipements structurants. L'objectif de cet axe est d'agir pour la réduction des inégalités d'accès à la culture et d'attractivité du territoire. A ce titre, une attention particulière sera portée aux

pratiques numériques comme mode alternatif d'accès à la culture et au patrimoine. Il s'agit également d'assurer l'entretien d'un patrimoine riche, témoin toujours vivant de l'histoire du territoire régional. La liste des projets prioritaires à ce stade de l'élaboration du CPER, pourra évoluer en fonction de l'intérêt et du degré de maturité de dossiers nouveaux.

Objectif stratégique CPER	Intitulé de l'opération	Coût total du projet	État		Région	Autres
			BOP	Montant		
OSVT3	Scène Nationale Blois	12	131	2,137	2,0	7,63
OSVT3	Maison de la Culture de Bourges	36		6	4,0	26
OSVT3	CICLIC : convergence numérique	0,36		0,180	0,180	0
OSVT3	Noirlac	2,7	175	0,180	1,2	1,32
OSVT3	Restauration toitures Noirlac	2,47		0,92		1,55
OSVT3	Valençay restauration de la Tour nord-ouest	3		1,2	1,2	0,6
OSVT3	Chaumont	2,037			2,037	2,037
Total		58,567		10,617	10,617	39,137

7.4 / RENOUVELLEMENT URBAIN

La poursuite des opérations de renouvellement urbain est indispensable pour assurer au plus grand nombre d'habitants des conditions de vie et de logement satisfaisants.

Des crédits de l'État seront mobilisés pour le soutien de projets d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il s'agit de soutenir des projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en complément de ceux qui bénéficient de l'enveloppe nationale.

La Région Centre-Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers en difficultés. Des actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans les programmes d'actions des Contrats de Ville pourront être soutenues par

la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles. En complément de l'intervention de l'État, s'agissant plus particulièrement du renouvellement urbain, la Région Centre-Val de Loire affichera ses priorités notamment autour :

- de la réhabilitation thermique du parc social en complémentarité avec le FEDER
- des aménagements et équipements publics à caractère culturel, sportif ou de service public
- de la mobilité
- des structures d'exercice regroupés de santé
- du développement de l'activité économique (couveuses, pépinières d'entreprises...) en complémentarité avec le FEDER

L'État et la Région ont proposé la liste suivante au Conseil d'Administration de l'ANRU qui doit la valider avant qu'elle ne soit arrêtée par le Ministre en charge de la Ville.

Répartition des crédits OSTV 4		
Actions	État	Région
NPNRU - Projets d'intérêt régional : Vierzon (centre-ville Clos du Roy) Mainvilliers (Tallemeont-Bretagne) Châteauroux (Beaulieu) Issoudun (Nation Bernardine) Saint-Pierre-des-Corps (la Rabaterie) Joué-les-Tours (Rabière) Tours (Maryse Bastié) Blois (Quartiers Nord) Romorantin-Lanthenay (Les Favignolles) Gien (Montoire) Saint-Jean-de-la-Ruelle (les Chaises)	28	28

Par ailleurs, 7 quartiers prioritaires pour la région Centre-Val de Loire ont été identifiés sur le programme national

de l'ANRU dont les montants seront intégrés, ultérieurement dans le CPER.

Cher		
CA Bourges Plus	Bourges	Les Gibjons
Eure-et-Loir		
CA Chartres Métropole	Chartres	Beaulieu
CA du pays de Dreux	Dreux / Vernouillet	Les Bates / La Tabellionne
Indre		
CA Castelroussine	Châteauroux	Saint-Jean
Indre et Loire		
CA Tours (Plus)	Tours	Le Sanitas-Sud, (Saint-Paul, Pasteur), Est (La Rotonde)
Loiret		
CA Orléans Val de Loire (AggLO)	Orléans	L'Argonne
CA Orléans Val de Loire (AggLO)	Orléans	La Source

Pour la région Centre-Val de Loire, 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont concernés par la signature des contrats de ville (OSVT 4) pour un total de 52 quartiers prioritaires.

Département	EPCI	Commune	Quartier prioritaire de la politique de la ville
Cher (18)	CA Bourges Plus	Bourges	Bourges Nord Val d'Auron - Bourges
	CC Cœur de France	Saint-Amand-Montrond	Le Vernet - Saint-Amand-Montrond
	CC Vierzon-Sologne-Berry	Vierzon	Clos Du Roy - Centre-ville - Vierzon
Eure-et-Loir (28)	CA Chartres Métropole	Chartres	Quartier des Clos
		Lucé	Vieux Puits Bruxelles - Arcades - Béguines
		Mainvilliers	Tallemont - Bretagne
	CA du pays de Dreux	Vernouillet	Les Vauvettes
		Dreux, Vernouillet	Les Bâtes Tabellionne Les Rochelles - Barthou
		Dreux, Sainte-Gemme-Moronval	Dunant - Kennedy
	CC du Dunois	Châteaudun	Camus - Schweitzer
CC du Perche	Nogent-le-Rotrou	Le Val	
Indre (36)	CA Castelroussine	Châteauroux	Beaulieu Saint-Jean - Saint-Jacques Vaugirard - Saint-Christophe
	CC du Pays d'Issoudun	Issoudun	Nation Bernardines
Indre-et-Loire (37)	CA Tours(Plus)	Joué-les-Tours	Rabière
		La Riche	Niqueux Bruère - Marcel Pagnol
		Saint-Pierre-des-Corps	Rabaterie
		Tours	Fontaines
			Rochevinard
			Rives du Cher
	Europe		
Tours, La Riche	Sanitas Maryse Bastié Bords de Loire		
CC du Val d'Amboise	Amboise	La Verrerie Patte d'Oie - Malétrenne - Plaisance	
Loir-et-Cher (41)	CA de Blois " Agglopolys "	Blois	Kennedy - Coty - Croix Chevallier - Sarrazines
	CC du Pays de Vendôme	Vendôme	Les Rottes
	CC du Romorantinais et du Montestois	Romorantin-Lanthenay	Les Favignolles
Loiret (45)	CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E)	Châlette-sur-Loing	Vésine
		Montargis	La Chaussée
		Montargis, Châlette-sur-Loing	Le Bourg - Chautemps
		Montargis, Châlette-sur-Loing, Villemandeur	Le Plateau
	CA Orléans Val de Loire (AggLO)	Fleury-les-Aubrais	Le Clos de la Grande Salle
			Andrillons Ormes du mail
			Lignerolles
		Orléans	Dauphine
			La Source
			Argonne
	Saint-Jean-de-Braye	Blossières Pont Bordeaux	
	Saint-Jean-de-la-Ruelle	Les Chaises Les Trois Fontaines	
	CC du Sullias	Sully-sur-Loire	Le Hameau
CC Giennoises	Gien	Champ de La ville	
		Montoire	
CC le Cœur du Pithiverais	Pithiviers	Quartiers Nord	
		Saint Aignan	

Les conventions relatives à ces contrats de ville et au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de

Châteaudun seront intégrées progressivement au volet territorial au rythme de leur signature.

8 / Dispositions générales

Le préfet de région et le président du conseil régional conviennent de mettre en place de manière concertée les procédures de mise en œuvre du contrat de plan. Une convention générale sera rédigée à cet effet pour chacun des volets. Elle comprendra notamment des clauses relatives aux points suivants :

• Suivi du CPER

L'État et la Région conviennent de réaliser un suivi régulier du contrat de plan pour apprécier l'état d'avancement des opérations.

• Évaluation du CPER

L'évaluation des actions réalisées en application du CPER permettra de disposer d'analyses et de recommandations utiles au pilotage du contrat. Elle portera, selon les cas, sur la dimension stratégique (atteinte des objectifs) ou opérationnelle (avancement physique et financier, modalités de mise en œuvre, animation du CPER...).

• Articulation entre le CPER Centre-Val de Loire et le CPIER Plan Loire

Le préfet de région et le président du conseil régional veilleront à l'articulation des actions retenues dans le CPER avec celles du CPIER Plan Loire.

• Articulation entre le CPER Centre-Val de Loire et les Programmes européens

Les thématiques d'intervention des fonds européens et du CPER sont proches : les stratégies d'intervention des outils contractuels nationaux et européens sont cohérentes et s'appuient sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs. De ce fait, de nombreux projets pourront être cofinancés par les fonds européens.

• Éco-conditionnalité

La volonté d'assurer une cohérence entre le CPER et les politiques de transition énergétique et de développement durable, conduit à introduire un principe d'éco-conditionnalité des actions inscrites qui sera précisé sur la base des critères définis au niveau national dans le cadre des conventions générales.

• Avenants et révision du CPER

L'État et la Région conviennent que des avenants au CPER pourront être signés sur accord des parties, afin d'adapter en tant que de besoin le contenu. Ils pourront donner lieu à un redéploiement de crédits. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

Une révision est notamment prévue à l'automne 2016, afin d'intégrer les transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017. Cette révision ne consistera pas en une renégociation du contrat.

• Engagements financiers

Les engagements financiers dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'État et dans le budget du conseil régional, pour la Région.

• Résiliation

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs.

Elle sera soumise à la délibération en séance plénière du conseil régional.

Elle fera l'objet d'une saisine du Gouvernement, transmise par le préfet de région à la commissaire générale à l'égalité des territoires.

Annexes

TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF CPER 2015/2020			
Volet	État	Région	Autres
Mobilité	169,24	278,425	107,975
ESRI	46,57	55,194	32,1
TEE	70,355	55,16	
Numérique	1,67	3,6	
Emploi, formation	9	9	
Volet territorial	65,617	67,117	166,137
Total	362,452	468,496	306,212

Maquette financière 2015-2020		CRÉDITS CONTRACTUALISÉS					CRÉDITS VALORISÉS					
		Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités signataires	Montant	Autres	Etat (crédits nationaux)	Crédits (crédits déconcentrés)	Région	Autres partenaires	Fonds européens Programmes régionaux	Programmes nationaux
OBJETIF STRATÉGIQUE 1		BOP										
VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION												
	ÉLÉVER LE NIVEAU DE FORMATION DANS LA RÉGION											
	Sous-objectif 1											
	Campus Madeleine - Learning Centre et IAE Ecole de management	BOP 150	3,5	3,5	6							
	AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS											
	Sous-objectif 1											
	INSA – Restructuration extension des locaux Blois	BOP 150	3	2	4							
	INSA – Restructuration extension des locaux Bourges	BOP 150	2,5	3,5	2							
	QUALITÉ DE VIE DES ÉTUDIANTS											
	Sous-objectif 1											
	Université de Tours – réhabilitation IUT	BOP 150	5,5	5,5								
	Université de Tours – réhabilitation Bâtiment UFR Médecine	BOP 150	2,1	2,1	2,8							
	Université de Tours – Réhabilitation du site des Tanneurs phase 1	BOP 150	2	2								
	Université de Tours - Reconstruction EPU - Grandmonts - Deux Lions	Crédits université	3	6	13							
	Sous objectif 2											
	Université Orléans – Modernisation Halle de Sports	BOP 150	2,5	2,5								
	Université Orléans – Restructuration des amphithéâtres	BOP 150	1	1,5								
	Université Orléans – Polytech Orléans	BOP 150	0,3	0,3	0,4							
	Université Orléans – Réhabilitation lourde IUT Orléans phase 4	BOP 150	2	2,1	1,9							
	Université Orléans – Réhabilitation lourde IUT Bourges (dernière tranche)	BOP 150	1,5	1,5	2							
	Sous objectif 3											
	CROUS - Réaménagement de la restauration sur le campus Orléans La Source Phase 1	BOP 150	1	1,5								
	RENFORCER LES COMPÉTENCES											
	Sous objectif 1											
	Soutien aux centres d'innovation	BOP 172	1,91	6,434								

Suite du tableau en page suivante.

		CRÉDITS CONTRACTUALISÉS				CRÉDITS VALORISÉS					
		État (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités signataires	État (crédits nationaux)	État (crédits déconcentrés)	Région	Autres partenaires	Fonds européens Programmes régionaux	Fonds européens Programmes nationaux	
		BOP	Montant								
Maquette financière 2015-2020											
VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE											
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4											
	RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE										
	Sous objectif 1										
	Centre de ressources Politique de la ville	BOP 112	0,42			0,42					
	Sous objectif 2										
	NPNRU - Projets d'intérêt régional	ANRU	28			28					
	TOTAL		362,452			468,496		232,962	264,71	0	630,75
											121
											0

Annexe récapitulative des financements de l'État		Montants 2015-2020
203 - Infrastructures et services de transports		
	Infrastructures routières	50,1
	Infrastructures ferroviaires	114,3
	Infrastructures portuaires	
	Infrastructures fluviales	0,44
	Modes doux	
150 - Formations supérieures et recherche universitaire		26,9
231 - Vie étudiante		
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		
	Action 1 - recherche	7
	Action 1 - innovation transfert	1,91
	Organismes de recherche	7,76
CRÉDITS UNIVERSITÉ		3
142 - Enseignement supérieur et recherche agricole		
144 - Environnement et prospective de la politique de défense		
Autre programme Défense		
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile		
ÉCOLES DES MINES ET MINES TELECOM		
113 - Action 7 - Gestion des milieux et biodiversité		
	Mise en œuvre des directives européennes (DCE, nature, DCSMM)	2,16
	Parcs naturels/Trame Verte et Bleue	0,72
	Gestion durable des ressources minérales	0,33
113 - Action 1 - Sites, paysages et publicité		
	Opérations Grands Sites	
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer		
	Agendas 21	0,12
	Éducation au développement durable	0,07
ADEME		20,94
	Bâtiments, rénovation énergétique	
	Énergies renouvelables	
	Économie circulaire	
	Approches territoriales	
FONDS BARRIER		6,67
	Risques d'inondation	
	Risques sismiques (dont plan Séisme Antilles)	
	Risques cavités souterraines	
181 - Prévention des risques		
AGENCES DE L'EAU - ONEMA		39,345
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		9
112 - FNADT		
	Numérique	1,67
	Autres actions aménagement du territoire	31,4
AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE - ANRU		28
135 - Action 7 - Urbanisme et aménagement		
	Grandes opérations d'urbanisme	
	Autres actions aménagement et urbanisme	
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		
	Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	
	Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	
131 - Création		8,497
175 - Patrimoine		
	Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux	2,12
	Musées	
334 - Livre et industries culturelles		
212 - Fonds pour les restructurations de la défense		
CNDS		
123 - Conditions de vie outre-mer		
TOTAL		362,452



Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

PROTOCOLE d'ACCORD

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2015 – 2020

CENTRE-VAL DE LOIRE



Introduction

En relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics à travers les « contrats de plan », le Gouvernement a souhaité acter pour 6 ans les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat, les Régions et les autres collectivités locales.

Pour les six années à venir, **l'Etat mobilisera 12,5 Mds €**. C'est davantage que ce qui avait été effectivement consommé lors de la précédente génération des CPER. Dans un contexte de fortes économies budgétaires, l'Etat et les Régions montrent ainsi leur volonté d'investir durablement dans les territoires.

Avec l'Etat, les Régions jouent un rôle clef dans cette démarche de contractualisation. Ce rôle a en outre été considérablement renforcé par le transfert au 1er janvier 2014 de « l'autorité de gestion » des fonds européens.

Ce CPER traduit l'effort particulier conséquent de l'Etat en faveur de la région Centre – Val de Loire dont le périmètre reste identique dans le cadre de la réforme territoriale.

Pour l'Etat, les seuls crédits du CPER représenteront 60,70M€ par an, à comparer avec les 49,63M€ de la période précédente. C'est donc un montant total de crédits de **362,012M€ apportés par l'Etat** directement, auxquels il conviendra d'ajouter notamment les crédits du FSN (187M€), les crédits ANRU au titre de la politique de la ville pour les 7 quartiers de priorité nationale et du PIA. **La Région apportera pour sa part 467,886M€**. SNCF réseau apportera notamment sur la modernisation de la ligne POLT, 230M€ sur la même période. Les autres collectivités locales participeront également à de nombreux projets.

L'effort de mise en cohérence **sans précédent des investissements contractualisés va permettre un effet de levier de plus de 2 Mds € publics dans l'économie régionale pour la période 2015-2020** (CPER, fonds européens correspondant aux opérations citées et leurs contreparties locales).

Sur ces bases, un projet de contrat a été élaboré et débattu par l'assemblée régionale. La concertation, conduite par le Président de Région et le Préfet de région, et largement engagée, se poursuivra encore avec l'ensemble des co-financeurs, et diverses consultations seront organisées par l'Etat : évaluation stratégique environnementale, avis du Conseil économique, social et environnemental régional, consultation du public. A l'issue de ce processus, le CPER sera soumis à l'approbation de l'assemblée régionale en avril 2015.

Crédits contractualisés :	Crédits valorisés en parallèle :
Etat : 362,012 M€ CRSD.....3 M d'€	Etat : 261,400 M€ (FSN, PIA)
Région : 467,886 M€	Région : 252,000 M€ (Numérique, recherche, politiques territoriales)
	SNCF-réseau apporterait : <ul style="list-style-type: none">• Plus de 22M€ pour les opérations ferroviaires inscrites à ce contrat• 230M€ sur le POLT (en complément du CPER)
	L'Europe interviendra à hauteur de 51M€
	VNF apportera des crédits à hauteur de 0,5M€

I. Volet mobilité multimodale

Cette thématique essentielle constitue le cœur du mandat. **Le volet ferroviaire**, doté de 118,7M€ pour la part Etat, soit une augmentation de près de 34M€ par rapport à l'ancienne génération de contrat, consacrera 61,5M€ à trois opérations portées par la collectivité régionale Orléans-Châteauneuf (par ailleurs soutenue par l'Union Européenne), Tours-Loches et Orléans-Chartres.

La réouverture de la ligne Orléans Chartres bénéficiera également au fret ferroviaire et permettra la connexion des silos de la région, première région céréalière d'Europe avec le port de Rouen.

La Région Centre-Val de Loire apportera à ces 3 opérations les contributions financières que nécessitera l'ensemble des travaux réalisables à l'échéance 2020.

Les étoiles ferroviaires d'Orléans et de Tours, parce qu'elles concourent à l'insertion de deux des trois lignes régionales citées plus haut aux 2 plus grandes agglomérations régionales devraient également faire partie des opérations soutenues par les autres collectivités. Enfin les études relatives à la construction de la **gare TGV de Courtaulin** (Eure et Loir) seront également intégrées et financées par l'Etat.

Enfin, la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse fera l'objet d'une part d'importants travaux de régénération financés par SNCF réseau pour un montant de 230 millions et d'autre part d'investissements de développement (effacement de passages à niveaux dans l'Indre, Installations Permanentes de Contre Sens au nord d'Orléans), financés par l'Etat SNCF réseau, la Région et les collectivités.

S'agissant du **volet routier**, les opérations retenues seront soutenues par l'Etat à hauteur de 50,1M€ (alors qu'aucun engagement de l'Etat n'était inscrit dans le précédent CPER 2007/2013) et par les collectivités départementales et locales. On peut notamment citer parmi d'autres, l'aménagement de la sortie de l'échangeur de l'A10 à Blois « **CAP Ciné** », celui de **l'échangeur de Gidy** (Orléans), ceux de **la tangentielle d'Orléans** ou encore de **la Rocade de Bourges**.

Enfin il convient d'ajouter les travaux relatifs au canal latéral à la Loire pour lesquels VNF apportera 500 000 €.

Crédits Contractualisés		Crédits valorisés en parallèle :	
Etat	168,8 M d'€ (Dont FNADT 4,4 M d'€)	SNCF réseau	252 M d'€
Région	276,075 M d'€	Europe estimée (FEDER, RTE)	51 M d'€
		VNF	0,5M€

II. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

L'enseignement supérieur est une préoccupation régionale importante pour l'ensemble des acteurs. C'est donc naturellement que le CPER viendra contribuer à renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur de notre région pour concourir, à l'atteinte de l'objectif de 70.000 étudiants à l'horizon 2020 sur l'ensemble de ses sites et à l'amélioration de la vie étudiante.

Ces crédits devront permettre de soutenir des projets comme le développement de l'INSA, sur ses sites de Blois et Bourges, des opérations concernant l'Université d'Orléans (IUT d'Orléans, Polytech Chartres, Site Madeleine à Orléans) et celle de Tours (Sites J. LUTHIER et bâtiment VIALLE, EPU GRANDMONT).

S'agissant de la **recherche**, l'Etat et la Région ont choisi de contribuer au financement des équipements scientifiques d'importance. Des crédits du PIA pourront potentiellement s'ajouter pour les opérations labellisées au niveau national.

L'ensemble des acteurs du monde universitaire et de la recherche s'est concerté pour définir la liste des opérations à soutenir autour des thématiques de la biodiversité et des patrimoines, du biomédicament, du stockage de l'énergie, de l'optimisation des technologies environnementales, de la santé animale de la radioastronomie ou encore du phénotypage animal à des fins de compréhension des mécanismes des maladies humaines.

Par ailleurs en matière de soutien aux structures et réseaux de transfert d'innovation, l'Etat et la Région poursuivront notamment leur soutien à l'Agence Régionale d'Innovation et de Transfert de Technologie (ARITT), cheville ouvrière de l'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation-Spécialisation Intelligente (SRI-SI) dont la qualité fut soulignée par l'Union européenne.

Crédits Contractualisés		Crédits valorisés en parallèle
Etat	46,57 M d'€ <i>Dont 29,9M€ pour l'Enseignement Supérieur</i>	Etat PIA 33,4 M d'€ Europe (FEDER)
Région	55,434M d'€ <i>Dont 34M€ pour l'Enseignement Supérieur</i>	

III. Transition Ecologique et Energétique

La région Centre-Val de Loire concentre de forts enjeux environnementaux, tant du point de vue de la biodiversité avec des territoires comme la Sologne ou la Brenne, que de la gestion de l'eau ou de l'énergie avec 13 % de la production nationale d'énergies renouvelables

De nombreux projets pourront être financés au titre de :

- **L'efficacité énergétique** : rénovation de bâtiments, soutien aux énergies renouvelables thermiques, développement de l'économie circulaire, qualité de l'air.
- **La biodiversité** : accompagnement des démarches Trames Vertes et Bleues, du soutien à la connaissance. La Région mettra notamment l'accent sur le développement des Réserves Naturelles Régionales et sur l'appui à l'Écopôle.
- **La gestion qualitative et quantitative de l'eau** : reconquête des milieux, préservation des zones humides et réduction des pollutions diffuses ou encore amélioration des réseaux d'eau potable, amélioration de l'hydraulique agricole.
- **La prévention des risques** : mouvements de terrains et cavités souterraines. Le risque inondation sera traité au titre de ce CPER sur le bassin Seine Normandie.

S'agissant du bassin Loire Bretagne, c'est au travers du CPIER que sera abordée cette problématique.

- **De projets territoriaux de développement durable et d'éducation à l'environnement** : démarches d'agendas 21, des programmes d'actions de PNR ou de PCET, les actions favorisant l'appropriation de tous les publics (scolaires, habitants, élus...) aux enjeux de la préservation de l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

Crédits Contractualisés		Crédits valorisés en parallèle	
Etat	70,355 M d'€		
	<i>(dont ADEME, Agences de l'Eau et FPRNM)</i>		
Région	55,16 M d'€		

IV. Numérique

Au titre des **infrastructures**, l'Etat et les collectivités finalisent une **nouvelle stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN II)** qui prévoit la montée en débit des réseaux existants et le déploiement du Très Haut Débit pour tous les habitants de la région Centre-Val de Loire.

La poursuite de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile se réalisera en lien avec les opérateurs.

S'agissant **des usages**, la SCORAN II prévoit également un plan ambitieux sur les usages qui feront pour partie l'objet de financements dans le cadre du volet territorial. Enfin, la gouvernance de la stratégie régionale à travers le GIP Recia sera également soutenue.

Crédits Contractualisés		Crédits valorisés en parallèle	
Etat	1,67 M d'€	FSN	187 M d'€
Région	3,6 M d'€	Région	175 M d'€
			<i>(Dont 112 M d'€ sur la période du CPER)</i>

V. Innovation, filières d'avenir, usine du futur

Au niveau national, l'outil principal d'intervention de l'Etat est le **Programme d'investissements d'avenir (PIA) et les 34 plans « pour une nouvelle France industrielle »**.

La Région sera également très mobilisée sur cette thématique à travers ses Contrats d'Appui au projet.

Crédits valorisés en parallèle	
Etat	41 M d'€
Région	40 M d'€

VI. Emploi - Formation

Le CPER, au travers des différentes thématiques qu'il privilégie vise directement le développement économique et l'emploi. La concomitance des engagements des fonds européens (FEDER/FSE/FEADER), des fonds du CPER et de ceux mobilisés dans les conventions Région – Départements, permet de projeter sur la période 2015/2020 les investissements à un niveau élevé de 2Mds d'€ sur le territoire régional.

L'ensemble des chantiers, pour lesquels les contractualisations ont un effet déclencheur, apportera aux entreprises un potentiel d'activités aussi important qu'indispensable dans la période.

Néanmoins, en plus des politiques nationales hors champs du CPER, l'Etat a souhaité identifier des crédits dans le cadre de la contractualisation notamment au bénéfice du GIP ALFA (CARIF-OREF), de l'ARACT, du Service Public Régional d'Orientation, de la sécurisation des parcours professionnels et de l'anticipation des mutations économiques.

Des actions de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territorialisées (GPECT) seront également accompagnées, telles celles déjà en cours dans les bassins de Châteauroux, Vierzon, Amboise ou encore de Pithiviers. Ces crédits seront complétés par ceux de la Région.

Crédits Contractualisés		Crédits valorisés en parallèle
Etat	9 M d'€	FSE
Région	9 M d'€	

VII. Volet territorial

A travers ce volet du CPER, l'Etat et la Région souhaitent, à nouveau, affirmer leur attachement à la **solidarité territoriale**.

Au titre de **la santé**, un effort particulier sera fait avec un apport de 9M€ de l'Etat à parité avec la Région Centre-Val de Loire avec la poursuite et le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et le développement de l'e-santé et de la domotique pour préserver l'autonomie.

La prise en compte des **projets structurants** constituera également un élément essentiel de la politique d'aménagement du territoire, à travers l'accompagnement en ingénierie dans le cadre d'un nouveau **Fonds Régional de Soutien au Développement Local** et le soutien aux investissements. L'activité économique et touristique (Cluster tourisme, Cathédrale de Chartres) trouvera également un soutien au travers de ce CPER.

L'intermodalité est aussi un sujet d'importance dans la Région. Largement évoqués par les partenaires au cours de la concertation régionale, il a semblé important d'apporter un soutien aux projets concernant les **aménagement des grands pôles intermodaux des agglomérations de la région**.

Le **volet Culture** est doté de **10,617 M d'€ par l'Etat à parité avec la Région**, avec le financement de projets importants pour le spectacle vivant : la Maison de la Culture de Bourges ou la Scène Nationale de Blois et pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine régional : Château de Valençay, Abbaye de Noirlac, Château de Chaumont sur Loire.

Dans le cadre de la **politique de la ville**, les projets régionaux de renouvellement urbain bénéficieront d'une enveloppe régionale de **28 millions** d'équivalent-subvention via l'ANRU, en complément aux projets nationaux qui seront mis en œuvre dans les 7 quartiers d'intérêt national retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châteaudun sera doté d'un montant de 3,5 millions d'€ dont 0,5 millions dans le CPER (volet territorial).

Enfin, les crédits relatifs aux contrats de ville ainsi qu'aux contrats de bourgs signés avec les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « revitalisation des centres-bourgs » (Buzançais et Châteaumeillant) seront intégrés à ce volet territorial dans une seconde phase.

Crédits Contractualisés		Crédits valorisés en parallèle	
Etat (dont ANRU)	65,617 M d'€	ARS	
Région	67,117M d'€	Région	415 M d'€
		<i>(CRST et Conventions Région/Départements)</i>	
		FEADER FEDER	70 M d'€

Conclusion

L'ensemble de ces thématiques constituera le cœur de la contractualisation et du soutien financier conjoint de l'Etat et de la Région. De nombreuses autres opérations feront l'objet d'un accompagnement particulier par la mobilisation notamment des fonds européens ou de politiques sectorielles de l'Etat et des collectivités.

Le rôle de l'Etat et de la Région est d'être aux côtés des territoires. Avec une volonté de dynamique territoriale, il s'agit d'accompagner leur réussite.

Notre ambition est d'assurer partout et toujours la cohésion et la solidarité. Pour relever ce défi, nous nous devons donc d'agir, en synergie, aux côtés de tous les acteurs locaux. Rien ne se fera sans eux. Rien ne se fera sans les habitants de cette région, sans leur implication dans le dialogue et le partenariat.

Pour atteindre cet objectif et relever les défis du développement durable, il faut donc favoriser la commande publique et privée, véritable levier des investissements et de l'activité économique régionale.

De la même manière, l'égalité entre les femmes et les hommes est aussi une priorité transversale qui sera intégrée par les porteurs de projets dans un souci de valorisation des bonnes pratiques et de prise en compte de besoins spécifiques pour atteindre cet objectif.

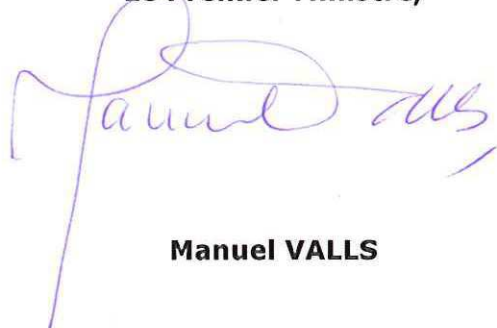
Pour élaborer ce contrat, une concertation locale et un dialogue continu et approfondi ont été menés, pour construire l'avenir. Il en résulte une cohérence de l'ensemble des politiques publiques qui mobilisera tous les outils financiers possibles permettant l'adhésion des acteurs et la concrétisation des nombreux projets portés en région Centre-Val de Loire.

Le travail de concertation se poursuit en lien avec l'élaboration des conventions Région/Départements.

C'est la recherche de cette efficacité qui guide aujourd'hui notre action pour assurer partout dans la Région la priorité à l'emploi.

Orléans, le 6 février 2015

Le Premier Ministre,



Manuel VALLS

**Le Président du Conseil régional
du Centre-Val de Loire,**



François BONNEAU

Annexe Financière

I Mobilité multimodale

I-1. La route

Dépt	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	Etat
18	A20	Echangeur de Massay	Travaux d'aménagement demi-diffuseur de Massay sud	2,6	1,3
28	RN10	Déviations de Marboué	Travaux de déviation à 2x1 voie. Réalisation	25,0	20
18	RN142	Rocade de Bourges : dénivellation des carrefours avec la RD 976 et la RN 151 (nord)	Travaux de dénivellation de carrefours	42	10,1
	RN151	Déviations de Saint Germain du Puy	Travaux de déviation à 2x1 voie en tracé neuf. Etudes et travaux de la phase 1		
		Rocade Nord Ouest	Travaux		
36-18	RN151	Aménagement de sécurité entre Issoudun et Chârost	Travaux de réalisation de créneaux de dépassement	8,0	7,2
28	RN154	Créneau sud de Dreux	Travaux	5	3,9
41		CAP Ciné	Travaux	7,5	3,8
45		Opérations routières Loiret		43,4	3,8
Total				133,5	50,1

I-2. Le ferroviaire

Dépt	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région	Europe	SNCF - réseau	Autres
45	Traitement du nœud ferroviaire d'Orléans	Modernisation	23	12,25	10,45		2,3	
37	Traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps	Etudes	8			4	2	
45	Ligne Paris - Montargis - Clermont-Ferrand	Allongement des quais en gare de Dordives	1	0,7	0,3			
28	Mise en accessibilité des gares aux PMR	Gares de Vierzon	10	5	5			
		Etudes schéma directeur	2,25	0,750	0,750		0,750	
45	POLT	Création d'IPCS entre Toury et Cercottes	25	8,5	2,5	7	7	
36		Effacements passages à niveau dans l'Indre (FNADT)	13	4,4			4	
	Desserte de la région	Etude ligne nouvelle POCL	6	2			2	
28	Paris - Chartres	Renforcement de l'alimentation électrique	20	18,35			1,65	
37	Ligne Tours - Loches	Modernisation	40	19	19		2	
45	Ligne Orléans – Châteauneuf-sur-Loire		170	22,5	107,5	40		
28-45	Ligne Chartres – Orléans * (Dont Fret)		150	20	130			
18	Ligne Bourges Montluçon		5,5	4,25	0,575		0,55	0,125
	Etudes gare de Courtalain		1	1				
Total			474,75	118,7	276,075	51	22,25	0,125

I-3. Le fluvial

Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Autres
A20	Canal latéral à la Loire	Renforcement des berges dans le département du Cher	0,92	0	VNF 0,5

II Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

II-1. L'enseignement supérieur

Établissement	Opérations	Montant total dans le CPER en M€	Etat	Région	Collectivités
Université de Tours	Réhabilitation IUT J. Luthier phase 1 et 2	11	5,5	5,5	
Université Orléans	Modernisation halle des sports UFR STAPS	5	2,5	2,5	
Université Orléans	Restructuration des amphithéâtres de l'UFR Sciences	2,5	1	1,5	
INSA CVL	Restructuration extension des locaux de Blois	9	2,5	2,5	4
INSA CVL	Restructuration extension des locaux de Bourges	8	3	3	2
Université de Tours	Réhabilitation du bâtiment Vialle UFR médecine	7	2,1	2,1	2,8
Université d'Orléans	Campus Madeleine learning Center	8	2,5	2,5	3
CROUS	Réaménagement de la restauration sur le campus Orléans la Source	5,5	2,5	3	
Université d'Orléans	Réorganisation des locaux du pôle universitaire de Chartres (polytech Orléans)	1	0,3	0,3	0,4
Université d'Orléans	Réhabilitation lourde IUT Orléans phase 4	6	2	2,1	1,9
Université de Tours	Réhabilitation du site des Tanneurs phase 1	4	2	2	
Université d'Orléans	Campus Madeleine - IAE Ecole de Management	5	1	1	3
Université de Tours*	Reconstruction EPU – Grandmonts – Deux Lions *	24	3 université	6	12
Total		96	29,9	34	29,1

*Opération dont le plan de financement pourrait évoluer de la façon suivante (en attente de précisions sur le coût total et la participation des collectivités)

Établissement	Opérations	Montant total dans le CPER en M€	Etat	Région	Collectivités
Université de Tours	Reconstruction EPU – Grandmonts – Deux Lions*	22	3 université	6	13

Option : opération qui pourrait être réintégrée si une opération de la liste ci-dessus ne pouvait pas se faire

Établissement	Opérations	Montant total dans le CPER en M€	Etat	Région	Collectivités
Université d'Orléans	Réhabilitation lourde IUT Bourges (dernière tranche)	6	1,5	1,5	3

II-2. La Recherche et l'innovation

II.2.1 La Recherche

Opérations	Domaine SII	État		Région
		BOP 172	Organismes	
BIOPATIC - Biodiversités, Patrimoines et TIC	52	0,9	2,24	3,29
BIOMEDOC - Biomédicaments	2	2,5	0,15	2,60
PROMESTOCK - Procédés, Matériaux pour l'Energie, l'Environnement, le Stockage de l'Energie et les Risques	3 et 4	1,7	1,4	3,5
PIVOTS - Plateformes d'Innovation, de Valorisation et d'Optimisation Technologique environnementales	1	1,1	1,25	2,35
PSAT2 - Pôle de Santé Animale de Tours	2		1,32	1,32
RADIOCENTRE - Radioastronomie du futur en région Centre	Projet d'ampleur nationale	0,7	0*	0,7
PHENOTAAM - Phénotypage automatisé du modèle animal de souris pour mieux comprendre les mécanismes fondamentaux et les maladies humaines	2	0,1	1,4	1,00
Total		7	7,76	15

*300K€ pourraient être apportés par l'Observatoire de Paris. Ce chiffre reste à confirmer

II.2.2 L'innovation

Opération	Détail	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région
Innovation	Soutien aux agences d'innovation		1,91	6,434

III Volet Transition Ecologique et Energétique

	Etat	Région	TOTAL
Gestion des milieux et biodiversité BOP 113	3,21	10,380	13,59
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer BOP 217	0,19	6,840	7,03
Education à l'environnement et inventaires naturalistes			
ADEME	20,94	20,940	41,88
Fonds Barnier	6,67	0	6,67
Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne	39,345	17	56,345
Total	70,355	55,16	125,515

IV Volet numérique

IV-1. les infrastructures

Opération	Montant total CPER 2015-2020	Etat
Résorption des zones blanches en téléphonie mobile	0,19	0,19

IV-2. Les usages

Opération	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région	Autre
Financement du GIP Recia (contribution statutaire + projets)		1,48	3,6	

V Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur

Programme PIA

VI Volet Emploi Formation

	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région	Autres
Total		9	9	

VII Volet territorial

VII-1 Développement du territoire

Thématiques		Etat	Région	Autres
FRSDL (fonds régional de soutien au dévelpt local)		6	6	4
Biodiversité et PNR Brenne				
EPN				
Santé	MSP	6,5	6,5	23 dont 5 FEADER
	télé médecine	2,5	2,5	7
Equipements structurants	Pôles multimodaux 8 Agglomérations	8	8	72
	Canal d'Orléans	1	0	9
	CRSD Châteaudun	0,5	3	8
	Tourisme dont <i>Cathédrale de Chartres</i> <i>Argentomagus</i>	2,5 <i>0,75</i> <i>0,4</i>	2,5 <i>0,75</i> <i>0,4</i>	4
Total		27	28,5	127

VII-2 Culture

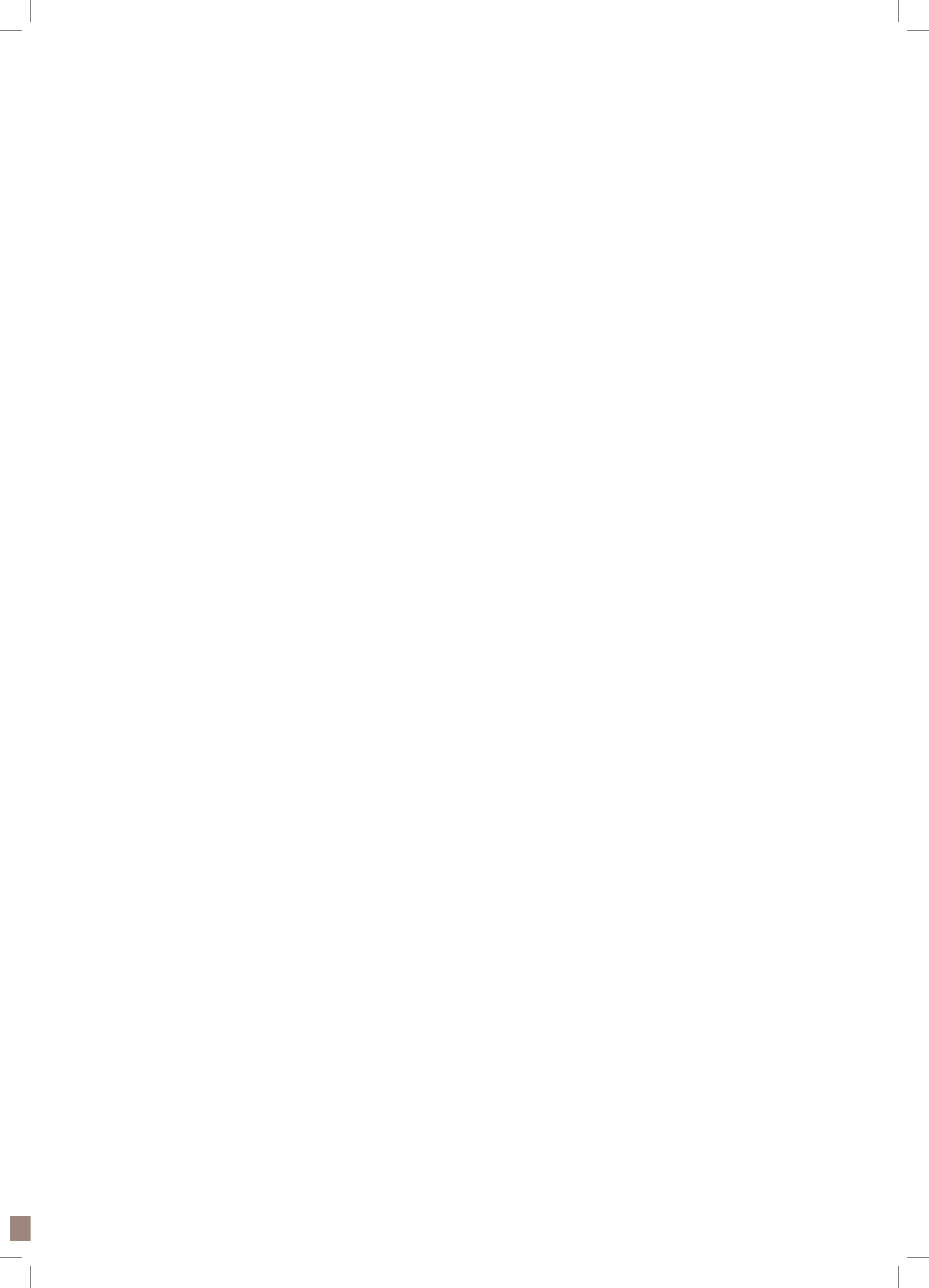
Intitulé de l'opération	Cout total du projet	Etat		Région	Autres
		BOP	Montant		
Scène Nationale Blois	12	131	2,137	2,0	7,63
Maison de la Culture de Bourges	36		6	4,0	26
CICLIC : convergence numérique	0,36		0,180	0,180	0
Noirlac	2,7		0,180	1,2	1,32
Restauration toitures Noirlac	2,47	0,92	1,55		
Valençay restauration de la Tour nord-ouest	3	175	1,2	1,2	0,6
Chaumont	2,037		0	2,037	2,037
Total	58,567		10,617	10,617	39,137

VII-3 Renouvellement urbain

Actions	Etat	Région
NPNRU - Projets d'intérêt régional	28	28

VII-4 CRSD (hors CPER)

Actions	Etat	Région
CRSD Châteaudun	3 (+0,5 M d'e de FNADT dans le CPER)	Voir ci-dessus





Préfecture de région Centre-Val de Loire

181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex

Tél. : 02 38 81 40 00

www.centre.pref.gouv.fr

Conseil régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

www.regioncentre-valdeloire.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

